

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 13

Présents : 12

Ayant pris part à la décision : 13

Séance du 13 JANVIER 2025

N° D2025_002

L'an deux mil vingt-cinq et le treize janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Brigitte FROMONT, M. Marc SOLFOROSI, Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI)

Secrétaire de séance : M. Marc SOLFOROSI

Date de la convocation : 04 JANVIER 2025

Date de l'affichage : 04 JANVIER 2025

OBJET : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

VU le code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-23 2°,

VU l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibération de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de l'accroissement des besoins du service technique en période saisonnière,

Il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique à temps complet,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique, à compter du 15/04 au 15/10 pour une durée de 6 mois (durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs)
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires
- DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré ce jour

Le Maire, Bernard REY



**Le secrétaire de séance,
Marc SOLFOROSI**

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 28/01/2025

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20250113-D2025_002-DE
Date de télétransmission : 28/01/2025
Date de réception préfecture : 28/01/2025